à mon cher oncle Henri Gréau,
témoignage de la plus vive et la
plus sincère affection,

A. Gayet

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'AUBE,

PAR

M. Amédée GAYOT,

Secrétaire.



TROYES.

BOUQUOT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

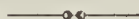
1859.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

Depuis la séance publique du 30 Mai 1856 jusqu'à celle du 13 Mai 1859.



MESSIEURS,

Quand on se prépare à prendre la parole au nom d'une Société comme la vôtre, pour rendre compte de ses travaux, c'est avec une impression bien sincère de défiance et de crainte. On sent qu'on aborde une œuvre impossible à bien accomplir, et il ne faut pas moins que la voix impérieuse du devoir pour déterminer à passer outre. Pour s'acquitter heureusement de cette tâche, il faudrait réunir les connaissances les plus étendues, les plus variées, je dirai même les plus exclusives les unes des autres. Vos quatre sections, en effet, embrassent tous les sujets capables d'exercer l'esprit humain, savoir : L'agriculture, les sciences, les arts et les lettres. Les élé-

ments dont se composent ces cadres de notre compagnie, les hommes éminents et spéciaux que leurs talents y font successivement entrer, vous donnent le moyen de répondre à toutes les exigences de votre mission, d'accepter et de résoudre les questions si diverses et si multiples qui viennent se poser devant vous.

Mais j'espère, Messieurs, qu'il n'entrera dans l'esprit de personne que votre secrétaire puisse être le répertoire vivant de vos connaissances réunies, ni qu'il soit capable de donner une exposition approfondie et complète de tous vos travaux.

Cette seule remarque m'assurera, sans doute, l'indulgence de l'auditoire qui m'entoure, et le pardon de ceux de mes collègues dont j'aurai été impuissant à faire ressortir le mérite.

Après m'être mis ainsi en règle au sujet de mon insuffisance, j'aborde le compte-rendu de vos études à partir de la dernière séance publique.

§ 1er. — AGRICULTURE.

Comice départemental. — Echelle mobile. — Conservation des blés. — Nouveau mode de culture pour la vigne. — Moyens pour préserver les ceps de la gelée. — Procédé contre la coulure. — Prix proposé pour la culture de la vigne. — Rapports divers. — Fenugrec. — Nouveaux légumes. — Plantes de Chine. — Blés exotiques.

Comice Départemental.

Depuis la création du Comice départemental, que vous avez tant contribué à fonder et dont vos membres constituent les œuvres vives, si je puis m'exprimer ainsi, votre section d'agriculture a dû se dépouiller d'une portion des attributions si nombreuses qui lui étaient auparavant dévolues. Elle a cédé au Comice toute la partie active, technique, des encouragements agricoles ; je veux dire : les concours de charrue, les expositions d'animaux domestiques, l'introduction des races perfectionnées, les réunions en plein air, les séances sous la tente, au milieu de travailleurs des champs.

Mais elle a conservé, dans la direction des intérêts agricoles, la partie la plus difficile et la plus délicate, telle que la discussion des questions théoriques et économiques, la vérification scientifique des nouvelles méthodes, des procédés récemment découverts ; enfin les essais de cultures spéciales, et l'expérimentation des végétaux dont l'acclimatation peut paraître désirable.

Echelle mobile.

Parmi les questions économiques que vous avez

traitées, la plus grave et la plus pressante, sans contredit, a été celle de l'*échelle mobile*.

On entend par échelle mobile les droits variables au moyen desquels, depuis cinquante années, le gouvernement protége notre agriculture nationale contre l'importation des céréales étrangères. Ce mécanisme, en vigueur depuis 1819, consiste à élever progressivement les droits d'importation des grains à mesure que les cours baissent sur le marché intérieur, et à les réduire presque jusqu'à zéro, à mesure que les cours se relèvent.

Après cinq années de suspension de cette législation, suspension nécessitée par la disette qui a si cruellement éprouvé notre pays, le Gouvernement a résolu de régler ce qui concerne l'entrée et la sortie des céréales par des dispositions nouvelles, et il a saisi le Conseil d'Etat de l'examen de cette question.

Aussitôt les intérêts se sont alarmés; les champions des théories rivales du libre échange et de la protection sont entrés en campagne, et une immense enquête, improvisée d'elle-même sur tous les points du territoire, est venue fournir les éléments les plus précieux pour la solution du problême; toutes les Sociétés savantes, toutes les associations agricoles ont exprimé leurs craintes et formulé leurs espérances.

Votre voix, Messieurs, s'est fait entendre l'une des premières. Dès le mois de février 1859, M. Dosseur vous présentait, au nom de la section d'agriculture, son remarquable rapport sur l'échelle mobile. Ecrit avec une grande ardeur de conviction, et avec cette vaillance de style qui fait le caractère propre du talent de notre collègue, ce rapport est une charge à

fond contre le libre échange, au point de vue de la production agricole.

Il s'attache particulièrement à détruire la similitude qu'on voudrait établir entre la position de notre agriculture et celle de l'agriculture anglaise, au moment où celle-ci subit la réforme douannière de 1846. Je n'essaierai pas de résumer cette vive argumentation, que je mutilerais malgré moi, et à laquelle j'ôterais toute sa couleur. J'engage les personnes que ce débat intéresse à lire le rapport entier dans le dernier volume de vos Mémoires. Je me contenterai de dire ici qu'après avoir prouvé que les consommateurs aussi bien que les producteurs sont intéressés à ce que l'agriculture française soit suffisamment protégée, M. Dosseur établit qu'aucun système ne peut assurer cette protection dans des limites plus modérées, et avec des procédés plus rationnels que la législation dite de l'échelle mobile.

Cette opinion, soutenue par votre section d'agriculture, n'a pas passé sans contradiction au sein de la société. Quelques membres, d'accord avec M. Dosseur, sur la nécessité d'une protection pour nos cultivateurs, ont néanmoins repoussé le mécanisme de l'échelle mobile, comme impuissant et comme dangereux: « La mobilité incessante des droits, sous ce » régime, disait-on, est un piége tendu au commerce, » et rend impossibles les opérations d'importation à » long terme et sur une grande échelle, en ôtant au » spéculateur toute sécurité. Aussi, l'échelle mobile » n'a-t'elle jamais ni retardé ni adouci une crise ali» mentaire. Il ÿ a donc lieu à recourir à d'autres » moyens pour régulariser le cours des céréales. »

Tels sont les arguments invoqués contre le système préconisé par nos agriculteurs.

Néanmoins, après une discussion brillante et approfondie, vous avez, Messieurs, adopté sans hésitation les conclusions de votre section d'agriculture, et, dans une délibération fortement motivée, vous avez émis le vœu que la législation de l'échelle mobile réglât à l'avenir d'une manière permanente la question des céréales en France.

Un de vos membres associés, M. Dondeau-Jacotot, vous a apporté son concours sur le même sujet. Dans un mémoire substantiel, dont il vous a fait hommage, il conclut comme vous au maintien de l'échelle mobile; mais il déclare que ce remède est insuffisant, si l'on n'y joint un bon système de réserve et de conservation des blés.

Conservation des blés.

Là sans doute se trouverait la solution de ce difficile problême : *maintenir constamment les céréales à un taux également éloigné de l'avilissement des prix, si funeste aux cultivateurs, et de l'extrême cherté, si douloureuse pour les classes pauvres.*

Si, en effet, au moyen de procédés certains de conservation, les particuliers ou, à leur défaut, le Gouvernement, pouvaient, dans les années de grande abondance, emmagasiner une portion notable de la récolte pour la rendre à la consommation dans les années de disette, les brusques variations deviendraient impossibles, ou du moins seraient considérablement limitées en intensité comme en durée; les calamités que nous avons vu, dans ces dernières années, atteindre tour à tour les producteurs et les consommateurs, seraient en grande partie conjurées.

La solution de cette immense question a préoccupé déjà bien des esprits généreux et élevés : la grandeur du but à atteindre devait les tenter; mais jusqu'ici des obstacles insurmontables ont paralysé tous les efforts et frappé d'impuissance les moyens préconisés.

Ces obstacles sont principalement : la difficulté de trouver des procédés sûrs et pratiques pour conserver le froment, la plus susceptible et la plus délicate des céréales; ensuite, l'immensité des appareils nécessaires pour emmagasiner une quantité de grains capable de produire un effet un peu sensible sur la consommation de la France.

Si j'emprunte en effet les chiffres de M. Dondeau, qui sont plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité, nous voyons qu'en accordant à notre population seulement 500 grammes de pain par tête et par jour, ce qui donne environ à chacun trois hectolitres de blé par an, il faut pour la consommation de la France 105 millions d'hectolitres pour une seule année; c'est son strict nécessaire.

Or, notre confrère propose la construction de silos souterrains, soit revêtus de briques, soit creusés dans des bancs de pierre calcaire, mesurant chacun 56 mètres cubes et contenant 560 hectolitres. Quatre mille de ces dépôts (et ce serait déjà un travail et une dépensé formidables) contiendraient un approvisionnement de 2,240,000 hectolitres, qui ne donneraient que 278 millions de kilogrammes de pain, soit seize jours de la consommation du pays.

Notre confrère, Messieurs, convient qu'après un moment de réflexion l'imagination s'effraie de l'immensité de l'entreprise; néanmoins il ne se décou-

rage pas; il entre dans les détails d'exécution, il prescrit de ventiler, d'étuver, de dessécher les grains avant de les confier aux silos; il conseille de concentrer ces magasins dans les départements à sol crayeux, qui sont justement les départements du centre, d'où les réserves peuvent facilement être expédiées sur tous les points de la circonférence. Creusés dans la craie, les silos n'auraient pas besoin de maçonnerie et seraient très-propres à la conservation du blé.

Une foule d'objections se présente à l'esprit à propos du système exposé par M. Dondeau; mais notre collègue ne se fait point illusion sur ce point, et ne prétend pas avoir émis une idée neuve, complète, prête à être appliquée. Inspiré par les essais que M. Ternaux tenta dans cette direction, il y a un demi-siècle, M. Dondeau a voulu faire sortir de l'oubli des tentatives généreuses qui lui paraissent indiquer la seule voie à suivre pour conjurer les variations du cours des céréales. C'est aux hommes de science, d'un côté, au Gouvernement et aux capitalistes, de l'autre, à mûrir cette idée et à la rendre pratique.

L'année dernière, vous aviez déjà été saisi de ce grand problême de la conservation des blés, par un mémoire de M. Frédéric Lenfant, propriétaire à Caen. M. Gustave Huot, au nom de votre section d'agriculture, vous rendit compte de ce travail qui renferme une idée très-juste et très-utile, celle de la conservation du blé dans son épi, ou du moins dans sa menue paille. Votre section trouva les procédés de conservation, préconisés par M. Lenfant, rationnels et irréprochables en théorie, mais d'une application difficile. Elle fit ressortir l'impossibilité

de pratiquer en grand la séparation des épis d'avec la paille, les difficultés de l'acquisition des blés enveloppés de leurs paillettes, l'embarras et les frais que causeraient leur conservation et leur vente par des agents du Gouvernement. M. Huot ajoutait, avec raison, que les réserves de blé, pour être efficaces, doivent être faites par les particuliers eux-mêmes, et disséminées sur tous les points du territoire. Pour cela, il ne faudrait qu'indiquer des procédés pratiques et économiques de conservation aux cultivateurs que leur intérêt porterait bien vîte à réserver leurs céréales aux jours de bon marché, pour les présenter à la vente lorsque la hausse se ferait sentir. C'est ce procédé qui est encore à trouver; faisons des vœux pour que la science y parvienne enfin.

Nouveau mode de culture pour la vigne.

Vous avez encore souvenir, Messieurs, de la complète stérilité dont la vigne a été frappée de 1853 à 1857.

La fable antique faisait élever le jeune Bacchus par les Naïades : allégorie ingénieuse, dit un auteur du siècle dernier (1), qui exprime qu'il est bon de mettre de l'eau dans son vin. A la suite de ces quatre années, cette allégorie et la leçon qu'elle renferme étaient devenues bien inutiles, car à peine s'il nous restait un peu de vin à mettre dans notre eau. La rareté de la précieuse liqueur était le moindre des maux amenés par ces années désastreuses : elles avaient plongé dans la misère les populations de nos contrées viticoles.

---

(1) Delacroix, *Dictionnaire des cultes religieux.*

Une calamité si persistante et si cruelle porta naturellement les esprits vers les moyens de la conjurer à l'avenir. De nouveaux modes de viticulture furent indiqués et mis à l'essai dans notre département, et, comme toujours, leurs auteurs invoquèrent votre témoignage et soumirent leurs procédés à votre examen.

En tête de ces investigateurs, il faut placer M. Gentil-Jacob, propriétaire à Villenauxe, qui, dès le mois de janvier 1856, vous exposa un nouveau mode de cultiver la vigne. Un premier examen de cette méthode, fait par M. Eugène Ray, l'un de vos membres associés, vous prouva qu'elle méritait une étude approfondie; vous en confiâtes le soin à une Commission spéciale, dont M. l'abbé Cornet fut le rapporteur.

Vos commissaires visitèrent les vignes de M. Gentil-Jacob, à l'époque de la maturité du raisin, en 1856, année calamiteuse s'il en fut, pour la production du vin. Le spectacle dont fut frappée votre Commission témoignait éloquemment en faveur de la méthode de M. Gentil-Jacob. Tandis que les vignes environnantes étaient tellement dépourvues de raisins qu'en une heure de marche votre Commission put à peine en rencontrer trois, les ceps de M. Gentil-Jacob, ceux de M. Oudin, traités depuis trois ans seulement d'après la nouvelle méthode, étaient surchargés de grappes magnifiques en pleine maturité.

Je dirai, en deux mots, que les vignes de M. Gentil-Jacob sont dressées en treilles de 2 mètres d'élévation, espacées entre elles de 2 mètres, et soutenues sur de simples fils de fer. La largeur des intervalles, la ténuité des supports permettent ainsi à l'air et à

la lumière de pénétrer les sarments en tous sens; de plus, les rameaux sont dirigés verticalement et la taille est allongée; ce qui amène une production de fruits très-considérable, mais ce qui, en même temps, conduit nécessairement à un épuisement précoce. M. Gentil-Jacob y remédie en retranchant, après trois ou quatre ans, les branches qui ont porté, et en les remplaçant par du bois entièrement neuf.

Enfin, la troisième cause, et la principale du succès de M. Gentil-Jacob, c'est l'emploi d'un nouveau plant d'une fertilité exceptionnelle, appelé par son introducteur, *pineau de Marseille*. Ce plant est doué, à un plus haut degré que toutes nos espèces du pays, de la faculté de *remonter*, propriété d'un prix inestimable, qui lui permet de réparer presque complètement, au prix seulement de quelques jours de retard, les désastres causés aux premiers bourgeons par les gelées du printemps.

Bien que M. Gentil-Jacob se soit trompé sur la détermination de ce nouveau cépage qui paraît n'être qu'un gamet plus généreux, plus fin que l'épais et acide raisin de ce nom dont nos vignes s'empoisonnent de plus en plus, il n'en a pas moins rendu un signalé service, en l'introduisant sur les terrains profonds et froids de Villenauxe, et sur tous les sols similaires.

Votre Commission s'est associée sans hésiter aux efforts désintéressés de M. Gentil-Jacob, en proclamant le succès de sa méthode, en le félicitant de l'introduction du précieux plant de Marseille, en signalant enfin à M. le Ministre de l'agriculture ses heureuses innovations. Vous avez, en outre, voulu répandre, autant qu'il était en vous, les procédés de

M. Gentil, en ordonnant l'impression dans vos Mémoires du rapport de M. l'abbé Cornet.

Moyens pour préserver les ceps de la gelée.

Vous avez accueilli avec la même faveur un moyen inventé par M. Maître, propriétaire à Thieffrain, pour préserver les vignes de la gelée. Les connaissances spéciales de M. l'abbé Cornet lui valurent encore, en cette circonstance, les fonctions de rapporteur de votre Commission.

Le moyen proposé par M. Maître, d'une excessive simplicité et d'une application facile, consiste, dit le rapporteur, en deux tuiles concaves, élargies par le bas, rétrécies par le haut, et qui, rapprochées, forment un étui protecteur pour le jeune bourgeon.

Votre Commission a constaté que dans les vignes ainsi traitées, la gelée avait épargné tous les bourgeons, tandis que de nombreuses lacunes se faisaient remarquer sur les ceps des propriétaires voisins. Il est inutile d'ajouter que cet appareil ne peut s'appliquer qu'aux vignes à pied. Disons enfin que trente mille de ces tuiles sont nécessaires pour un hectare. Une fois installées dans le champ, elles ne doivent plus le quitter; placées à environ cinq centimètres du pied, loin de gêner la culture, elles contribuent à préserver les racines de l'atteinte de l'outil.

Il n'y a donc à alléguer contre cette innovation que la cherté de la première mise de fonds, évaluée à 800 francs par hectare; mais si le vigneron envisage le résultat certain qu'elle procure, il ne reculera point devant cette dépense; c'est pourquoi votre Commission n'a pas hésité à vous recommander la propagation du procédé de M. Maître.

Un autre viticulteur, M. Prévost, ancien percep-

teur à Chaource, vous a donné communication de divers essais tentés par lui pour préserver la vigne de la gelée : il a employé d'abord des couvertures en paillassons, en paisseaux; puis un autre abri, qu'il déclare bien préférable, en voliges de peuplier d'un demi-centimètre d'épaisseur, portées au moyen d'un fil de fer attaché aux paisseaux eux-mêmes; deux mille trois cents mètres de voliges sont nécessaires pour préserver dix ares de vigne. M. Prévost a constaté que cette couverture peut rester plusieurs semaines sur les ceps sans nuire à leur végétation.

Ces appareils ne pouvaient manquer de réussir, aussi ont-ils parfaitement atteint leur but; mais ils sont dispendieux, embarrassants, propres seulement à la petite culture, de nature d'ailleurs à être mis en désordre par les trombes et les grands vents, si fréquents dans les mois d'avril et de mai. Malgré leurs inconvénients, ils peuvent rendre de précieux services dans des conditions spéciales; ils sont d'ailleurs de nature à être simplifiés et perfectionnés : aussi avez-vous applaudi aux efforts de M. Prévost, et l'avez-vous encouragé à continuer ses essais.

Procédé contre la coulure.

Je ne dirai qu'un mot, en passant, d'un procédé contre la coulure de la vigne indiqué par M. Troubat, de Bordeaux; ce procédé se réduisait à un pincement pratiqué sur chacun des rameaux fructifères immédiatement avant la floraison. Les ceps, ainsi opérés dans une vigne située à Bouilly, ont été scrupuleusement examinés deux fois par votre Commission, peu après la floraison du raisin, et peu de temps avant la récolte. Dans ces deux visites, une insignifiance complète de résultats a été constatée.

Par suite de circonstances regrettables, votre Commission n'a pu assister à la vendange même; mais elle se croit néanmoins assez éclairée pour déclarer qu'il n'y a aucune importance à attacher au procédé *revendiqué* par M. Troubat; je me sers de cette expression par ce qu'il a été prouvé que le pincement après la floraison avait été recommandé antérieurement par plusieurs praticiens, et dans le sein même de la Société d'horticulture de l'Aube.

Enfin, Messieurs, je terminerai ce long exposé de vos travaux sur la vigne, en mentionnant une nouvelle méthode de culture des treilles, au moyen de laquelle M. Royer, huissier aux Riceys, déclare obtenir des produits supérieurs en qualité et en quantité. M. Eugène Ray et M. L'abbé Cornet doivent vous éclairer à ce sujet. Mais, comme le procédé de M. Royer, déjà décrit minutieusement par l'un de vos membres associés, M. le docteur Prié, consiste uniquement dans un nouveau système de taille, le temps a manqué à vos deux délégués pour faire à ce sujet des constatations suffisantes.

Prix proposé pour la culture de la vigne.

Ce remarquable concert d'efforts, qui s'est produit simultanément sur plusieurs points du département, a semblé à M. le Ministre de l'agriculture digne d'être soutenu et encouragé par une récompense spéciale. Son Excellence vous a en conséquence accordé une subvention extraordinaire de 300 francs, destinée à un prix pour *une amélioration quelconque dans la culture de la vigne*.

Dans votre séance du 17 décembre dernier, vous avez arrêté le programme de ce prix, et vous lui avez donné toute la publicité possible. La Commission

que vous avez investie des fonctions de juge de ce concours est déjà à l'œuvre, et ne tardera sans doute pas à proclamer le nom du concurrent le plus digne de recevoir la récompense ministérielle.

Je m'aperçois, Messieurs, que, si je veux analyser ainsi tous les travaux de votre section d'agriculture, il ne me restera ni temps ni haleine pour faire valoir vos autres études ; et je me vois forcé de donner seulement les titres de plusieurs mémoires ou rapports qui tous ont pourtant leur intérêt ; tels sont :

Rapports divers.

Le rapport de M. de Chavaudon sur le *Credo agricole* de M. Bertin, opuscule excellent, qui renferme toutes les leçons élémentaires propres à éclairer les enfants de nos campagnes sur l'art qu'ils doivent cultiver un jour.

Les deux notes de M. le docteur Prié sur la carie du maïs, maladie non encore observée jusqu'ici, et dont notre collègue décrit les caractères et les effets ;

Le rapport très-sage et très-réservé de M. Dosseur sur les projets de culture flamande de M. Van-Castel, de gasconne mémoire ;

La Notice sur la situation du drainage dans le département de l'Aube, excellent et instructif résumé, dû à la plume de M. le comte de Launay, et dont vous avez ordonné l'impression ;

Et enfin le rapport de M. Gustave Huot sur un traité des amendements dont l'un de vos membres correspondants, M. Léon de Breuze, vous a fait hommage.

Disons un mot maintenant des différentes plantes dont vous avez expérimenté la culture :

Fenugrec.

La première qui s'offre à moi, par ordre de date, est le fenugrec, plante très-aromatique, et douée à un haut degré de propriétés toniques. Sa culture nous avait été vivement recommandée par M. Chanoine. Les essais auxquels vous vous êtes livrés ont confirmé les espérances que les éloges de cet agriculteur vous avaient fait concevoir. Ce fourrage, sans donner un produit très-abondant, se place avantageusement entre deux récoltes de céréales ou de racines. Ses qualités toniques le rendent précieux dans les saisons humides. Son emploi peut sauver les troupeaux de la cachexie aqueuse, et communique aux bestiaux une vigueur exceptionnelle; mais son usage, pour les vaches, a un grand inconvénient, celui de communiquer au laitage, et par suite au beurre et aux fromages, une odeur très-forte et qui répugne aux palais les moins délicats. Une expérience faite par M. Ferrand-Lamotte a même prouvé que ce goût désagréable se retrouve jusque dans les œufs des volailles qui mangent les grains du fenugrec. Néanmoins, vous avez jugé la culture de ce fourrage digne d'intérêt, et vous le recommandez comme aliment salutaire pour les troupeaux nourris sur les terrains humides, sur les sols argileux.

Nouveaux légumes.

Trois légumes nouveaux ont été également l'objet de votre attention :

Le seul des trois qui puisse être considéré comme de grande culture est la pomme de terre Chardon, introduite par vos soins et à vos frais dans notre département. Cette espèce, qui porte le nom du cultivateur qui l'a trouvée, est d'une qualité inférieure pour la table; mais son étonnante fertilité la

rend précieuse pour la nourriture des animaux domestiques. Les tubercules à surface rugueuse annoncent une végétation forte, une constitution robuste. M. Dosseur, avec moins d'un décalitre de semence, a obtenu vingt-cinq doubles décalitres de produit, soit en chiffres exacts 24 pour 1. M. de Villemereuil, qui avait planté dans un sol moins bien préparé, et qui n'avait donné à ses plants aucun soin particulier, n'a obtenu que 12 pour 1, rendement encore supérieur à celui des autres espèces. L'essai a donc réussi, et la propagation de la pomme de terre Chardon doit se faire sans hésitation.

La dioscorea batatas et le cerfeuil bulbeux, tous deux originaires de la Chine, ont été expérimentés, l'un par M. Reynaud-Pillard, l'autre par M. Baltet-Petit.

La dioscorea, malgré l'attentive sollicitude dont elle a été l'objet, n'a donné en produit que 10,000 kilog. à l'hectare. Ce légume n'a présenté aucune difficulté d'acclimatation ; mais l'obstacle qui l'empêchera de se vulgariser, c'est la propriété qu'a sa racine de s'enfoncer en terre à une grande profondeur et de s'y attacher avec une extrême ténacité, ce qui rend son extraction très-embarrassante et très-coûteuse.

Le cerfeuil bulbeux que l'amiral Cécile est allé chercher en Chine en 1844, tandis qu'il croît spontanément en Alsace, comme l'a constaté M. l'abbé Cornet, le cerfeuil bulbeux, dis-je, paraît d'une culture plus facile, il s'accommode de toutes sortes de terrain. Ses tubercules récoltés sans difficulté ont un goût agréable, analogue à celui de la châtaigne ;

il se prête à toutes les préparations culinaires. Pour toutes ces raisons, M. Baltet-Petit n'hésitait pas à lui donner la préférence sur la dioscorea.

Plantes de Chine. D'autres essais sur des plantes exotiques, telles que le riz sec de la Chine, envoyé par la Société d'acclimatation ; le sida abutilon, plante textile et oléagineuse; le chanvre cohore (ces deux dernières plantes offertes par M. Charles Baltet) sont en voie d'exécution.

Tout récemment encore, votre intérêt a été vivement excité par un envoi de graines que vous a fait M. le Ministre de l'agriculture, au nom de Sa Majesté l'Empereur. Ces nouveaux légumes, au nombre desquels se trouve un haricot dont la cosse atteint un mètre de longueur, ont été envoyés par M. de Montigny, notre ambassadeur en Chine. Vous ne pouviez faire qu'un accueil chaleureux à des étrangers venus de si loin, et sous un aussi haut patronage; aussi rien ne sera négligé pour qu'ils ne regrettent pas trop leur terre natale; trois de vos membres sont particulièrement chargés de surveiller leur végétation et de vous rendre compte des résultats.

Froments nouveaux. Enfin, Messieurs, trois espèces de froment ont été essayées par vous : le blé Galland, originaire du Rhône, le blé Jacquin et le blé prince Albert, de provenance anglaise. Vous n'êtes point encore assez fixés sur les deux premiers pour pouvoir formuler un avis; il en est autrement pour le blé prince Albert. Introduit et cultivé dès 1855 par un de vos membres associés, M. Thierry, ce froment vous parut,

dès cette époque, si remarquable, que vous envoyâtes une Commission de six membres pour le visiter et pour vérifier la récolte. Cet examen ne vous laissa aucun doute sur la fertilité exceptionnelle de cette céréale, sur la beauté de son épi, sur les qualités de son grain plein et transparent. Depuis ce temps le blé prince Albert a été cultivé sur une grande échelle par M. Huot, et propagé par lui dans tout le département.

Voilà, Messieurs, le résumé hâté et très-incomplet de vos travaux relatifs à l'agriculture. Il témoigne de bien des efforts qu'une association de la nature de la vôtre peut seule tenter, sans se laisser décourager par les mécomptes, sans se laisser non plus aveugler par l'amour-propre ou par des idées préconçues. Heureux si par vos encouragements, si par vos exemples, vous pouviez retenir dans les champs, et, comme dit le peuple, sous le soleil du bon Dieu, ces insensés qui abandonnent en foule la charrue de leur père pour aller s'étioler dans l'air malsain et corrompu des villes! Heureux encore si vous pouviez apporter un perfectionnement, si minime soit-il, à cet art, le plus noble de tous, à cette agriculture qui, selon la belle expression de M. le baron Doyen, n'est pas seulement le pain et la vie, mais qui est encore l'ordre, la paix et la concorde!

§ 2. — SCIENCES.

Monographie des Unios. — Mollusques des Açores. — Pisciculture. — Æcidium pini. — Galéruque de l'orme. — Botanique. — Instruction sur les engrais. — Phosphate de chaux. — Appareils de sauvetage. — Frein pour les voitures. — Frein pour les wagons.— Parafuite Conninx.— Emploi de la craie dans les constructions. — Système électro-vital. — Tisane d'hôpital. — Falsification du lait. — Note sur le mouvement de la population de la ville de Troyes. — Météorologie. — Caverne de Montgueux. — Cours d'eau souterrain à Bouilly. — Fontaine Nago.

La culture des sciences proprement dites, leur application passionnée et presque fiévreuse à toutes les branches de l'activité humaine, tel est le caractère propre de notre temps. Aux yeux de quelques moralistes, cette ardeur exclusive de l'homme à dompter les forces naturelles et à travailler la matière a même quelque chose d'excessif, en ce qu'elle détruit l'équilibre de l'âme humaine au détriment de l'ordre intellectuel et moral. Ils craignent que ses succès si merveilleux dans cette voie n'enivrent la génération contemporaine au point de lui faire prendre pour son seul but et sa seule fin le développement de sa puissance physique et la conquête de nouvelles jouissances.

Quoiqu'il en soit, ce mouvement se précipite de plus en plus et se propage dans toutes les parties de la France. Il s'est fait sentir d'une manière remarquable dans notre département, et a naturellement réagi sur votre section des sciences. Aussi présente-t-elle, à elle seule, autant de travaux que vos autres

sections réunies, et mon embarras est grand pour en aborder le compte-rendu.

Pour mettre une apparence d'ordre dans cette nomenclature si compliquée, je m'occuperai d'abord des sciences naturelles; je passerai ensuite aux sciences d'application.

Parmi vos travaux qui se rattachent aux sciences naturelles, vous me permettrez de mettre à l'un des premiers rangs la monographie des unios de la France par M. Henri Drouët. Monographie des Unios.

Une des maladies de notre époque qui paralyse beaucoup d'esprits très-heureusement doués, c'est l'éparpillement de leur puissance intellectuelle sur une variété infinie d'études; on perd ainsi, en profondeur, ce qu'on gagne en surface. A part quelques génies exceptionnels, quand on sait un peu de tout, il y a fort à parier qu'on ne sait beaucoup de rien. Cet état de l'esprit conduit nécessairement à l'impuissance, et rend incapable d'aucune œuvre capitale et complète.

Notre jeune collègue s'est gardé de ce travers. Passionné pour l'histoire naturelle, il en fait, sinon son unique, du moins sa principale étude. Dans ce champ, encore si vaste, il a choisi un coin que ses devanciers n'avaient qu'incomplètement défriché; il s'est attaché aux mollusques, a étudié leurs mœurs, décrit leurs caractères, déterminé leurs espèces. Sa *Monographie des Unios* n'est qu'une suite des remarquables travaux qu'il a déjà publiés et qui ont attiré l'attention du monde savant. Dans un précédent ouvrage, il avait abordé les Anodontes, l'un des genres des Naïades, lesquelles sont elles-mêmes une famille

de mollusques à coquilles bivalves. Dans son dernier ouvrage, dont je parle en ce moment, il décrit l'autre genre des Naïades, les Unios. Jamais écheveau ne fut plus difficile à débrouiller. Malgré les caractères fournis par les dents de la charnière qui n'existent pas dans les Anodontes, les Unios, véritables protées par l'instabilité de leur forme, rendent très-difficile la détermination des espèces. Après d'immenses recherches, après un nombre infini d'observations personnelles, corroborées par les communications empressées des savants les plus compétents de France et de l'étranger, M. Drouët a entrepris ce difficile travail, et il a obtenu un succès complet. Son classement des espèces a été généralement admis et fera dorénavant autorité. Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que j'entre dans les détails de l'ouvrage de M. Drouët. Je dirai seulement, pour ranimer un peu l'intérêt de mes auditeurs en faveur des Unios, que c'est précisément ce genre de coquilles qui fournit les perles, et qu'en France même, dans une rivière des Vosges, la Vologne, on en pêche de remarquables par leur belle eau et par leur éclat. J'ajouterai, toujours à l'avantage de ces humbles mollusques, qu'ils ont la propriété de purifier les eaux dans lesquelles ils se trouvent. Enfin je remercierai M. Drouët d'avoir rejeté les noms barbares de Mytilacés, d'Anodontidiens, etc..., employés par les naturalistes, ses prédécesseurs, et d'avoir conservé à ces coquilles d'eau douce ce gracieux nom de Naïades qui peint si bien le milieu dans lequel elles vivent, et qui leur restera désormais.

Mollusques des Açores.

Tout récemment encore M. Drouët vous a lu un

mémoire sur les mollusques marins des Iles Açores. Ce catalogue, le plus complet jusqu'à ce jour, et qui révèle plusieurs espèces nouvelles, est le fruit de recherches minutieuses que l'auteur a faites sur les lieux mêmes, dans son excursion scientifique de l'année dernière. La relation de ce voyage aux Açores a été rédigée par lui, sous forme de rapport, au roi de Portugal. Il est écrit avec une rare élégance; il donne sur la physionomie, sur les productions de ces îles, sur les mœurs de leurs habitants, des détails intéressants qu'on chercherait vainement ailleurs. Nous renvoyons au volume XXII de vos Mémoires les lecteurs curieux de connaître ces îles fortunées qui portent des noms si doux, qui jouissent d'un ciel toujours pur, d'une température toujours tiède; qui étalent, en toute saison, les fleurs les plus splendides et les plus parfumées, et qu'enfin notre collègue, dans son admiration, appelle le jardin des Hespérides, moins le dragon.

Pisciculture.

On ne me chicanera pas, je l'espère, si je range la pisciculture parmi les sciences naturelles. Pour s'y adonner avec fruit, il faut en effet connaître les mœurs des poissons, leur hygiène, les conditions nécessaires à leur reproduction et à leur accroissement; autrement on agit en aveugle et on s'expose à des désastres. Peu de sociétés savantes ont montré autant de zèle que la vôtre pour la pisciculture. Grâce à votre entremise, tous ceux de nos concitoyens qui ont voulu enrichir ou repeupler les eaux qui les avoisinent ont reçu chaque année des œufs fécondés de l'établissement d'Huningue.

Au commencement de l'année 1858, surtout, vous

avez organisé complètement ce service en établissant des dépôts d'œufs fécondés chez un grand nombre de propriétaires dont le zèle et l'intelligence vous offraient toute garantie. Malheureusement la chaleur et la sécheresse extraordinaires de l'été ont tari chez plusieurs les cours d'eau et les canaux où les jeunes poissons étaient éclos et commençaient à croître. Vous avez cependant déjà un nombre assez grand d'observations favorables. C'est ainsi que M. Dutailly, de Bar-sur-Aube, vous a fait un rapport circonstancié sur l'éducation de saumons du Rhin éclos chez lui, nourris avec succès pendant deux mois, et mis ensuite dans la rivière, où M. Dutailly en a revu maintes fois se jouant au soleil.

M. Lebœuf, juge de paix à Ramerupt, à qui la Société avait envoyé des ombres chevaliers, après les avoir élévés très-heureusement, les a abandonnés dans l'Aube. Dernièrement, M. Michaux, médecin à Ramerupt, en pêchant dans cette rivière, en a trouvé un déjà assez gros dans son épervier, et l'a rejeté à l'eau.

Je citerai encore M. D'Ambly, de Saint-Benoît, comme ayant réussi dans les essais que vous lui avez confiés, et pour lesquels les eaux de la Vannes ont été très-favorables.

Vous avez l'intention, Messieurs, de continuer ces expériences, et de redoubler de zèle pour doter nos rivières d'espèces nouvelles, ou pour reproduire les anciennes perdues par l'avidité et par l'imprévoyance des pêcheurs. C'est dans ce but que vous avez fondé un prix de 200 francs pour la personne qui aura le mieux réussi dans des essais sérieux de pisciculture.

Æcidium pini.

Je citerai encore, à ce chapitre de l'histoire naturelle, une communication qui vous a été faite par M. Le Grand, à qui la botanique et l'entomologie sont également familières.

Dans cette Notice, il vous signale l'apparition dans notre département d'une maladie qui, depuis quelque temps, a fait, dans certaines plantations de sapin, des ravages considérables. Cette maladie, connue sous le nom d'*Æcidium pini*, et qui se manifeste sur la tige de ces arbres par des crevasses remplies d'une poussière tenue, n'est autre chose qu'un cryptogame de la famille des Urédinées. C'est une maladie du même ordre que celle qui a fait périr la vigne dans ces dernières années.

La galéruque de l'orme.

Vous avez sonné l'alarme sur un autre fléau qui depuis deux ans exerce ses ravages sous nos yeux mêmes : je veux parler de la Galéruque de l'orme, insecte coléoptère, qui, multiplié au-delà de toute croyance par l'un de ces mystères naturels encore inexpliqués, a fait invasion sur les beaux ombrages de nos promenades, et, dès le mois de juin, les avait dépouillés complètement, au point de leur donner l'aspect des plus tristes jours de l'hiver. Tous les ormes sans exception, non-seulement à Troyes, mais dans une grande partie de la France, ont subi cette perte, qui, si elle devait durer plusieurs années, amènerait certainement leur destruction. Dans le but de prévenir un si fâcheux résultat, vous avez chargé MM. l'abbé Cornet, Le Grand, Drouët et Jules Ray d'étudier les mœurs de cet insecte, et de chercher un remède à ses dévastations.

Botanique.

Enfin, Messieurs, vous devez à un jeune botaniste, M. Antoine Le Grand, un Essai très-intéressant sur la géographie botanique de l'Aube. Ce jeune homme tient de son père une propension rare à son âge pour les études sérieuses, et un goût marqué pour les sciences naturelles. Il a eu pour but, dans cet ouvrage, de démontrer que la nature géologique du sol exerce une influence souveraine sur la distribution des végétaux. Il passe successivement en revue les quatre formations géologiques de notre département. Il décrit la flore spéciale de chacun de ces sols, et signale celle du terrain jurassique comme la plus splendide et la plus riche en espèces particulières. MM. l'abbé Cornet, Jules Ray et Drouët, chargés d'examiner le travail du jeune auteur, l'ont trouvé digne de prendre place dans vos Mémoires.

Je quitte maintenant les sciences naturelles proprement dites pour aborder un autre ordre d'idées, et pour indiquer quelques-uns des travaux de votre section relatifs à la chimie, à la physique et à la mécanique, considérées comme sciences d'application.

Instruction sur les engrais.

Je rencontre d'abord le Mémoire sur les engrais, dont vous a fait hommage M. Oudart, et le Rapport auquel il a donné lieu de la part de M. Dosseur. Malgré le nom du rapporteur, il m'a été impossible de mettre ce travail à l'actif de la section d'agriculture, car les engrais y sont principalement considérés au point de vue de la science. Leurs caractères organiques, leurs mélanges, les réactifs qui les conservent ou les activent, leur action chimique sur les

différents sols, telles sont les questions traitées avec un grand développement par M. Oudart, qui passe en revue tous les genres d'engrais animaux et minéraux, exotiques et indigènes. Nous devons à ce chimiste des remercîments, non-seulement pour son ouvrage, d'une valeur réelle, mais encore pour avoir fourni matière à l'intéressant rapport de M. Dosseur. Notre collègue, tout en redressant, au point de vue de la pratique, quelques indications qui, vérités au laboratoire, deviennent des erreurs ou des impossibilités à la ferme, s'est laissé entraîner à vous donner à son tour les résultats de son expérience sur l'emploi des engrais. Ces deux mémoires, se complétant l'un par l'autre, forment une instruction à peu près complète sur la matière.

Phosphate de chaux.

Vous devez un travail du même ordre à l'un de vos membres honoraires, M. Clément-Mullet. Dans une note sur l'utilité de l'emploi du phosphate de chaux en agriculture, il vous a signalé la présence de ce précieux engrais dans la craie inférieure, qui forme une des zônes les plus importantes de la formation géologique de notre sol. Vous n'avez pas négligé une si belle occasion de doter notre pays d'une richesse de plus, et, sur le rapport de M. Boutiot, vous avez chargé une Commission de rechercher les gisements de phosphate dans notre département.

Appareils de sauvetage.

Qui de vous, Messieurs, n'a frémi au récit de ces incendies si souvent répétés, dans lesquels des créatures humaines, surprises au milieu de leur sommeil, deviennent la proie des flammes, souvent devant des milliers de spectateurs impuissants à les secourir!

Ces affreuses catastrophes surgissent surtout dans les grandes villes, où la hauteur des étages et la multiplicité des corps-de-logis augmentent singulièrement le danger. Nous avons été nous-même, il n'y a pas longtemps, témoin de pareils malheurs que n'ont pu prévenir ni l'intrépidité ni le dévouement de nos sapeurs-pompiers. Le souvenir douloureux qu'ils nous ont laissé suffit pour que nous accordions une attention reconnaissante aux hommes généreux qui consacrent leur vie à la recherche des moyens propres à les conjurer. M. Limoges, officier des sapeurs-pompiers d'Isle-Aumont, mérite d'être signalé au nombre des plus ingénieux et des plus persévérants.

Il a soumis à votre examen une série complète d'appareils de secours et de sauvetage contre les incendies. Il s'est trouvé que quelques-uns avaient été inventés avant lui, et perfectionnés bien au-delà de ce que les faibles moyens dont il dispose lui avaient permis de faire. Néanmoins votre Commission a reconnu que M. Limoges a développé dans ses recherches un zèle et une intelligence dignes d'éloges, et qui méritent d'autant plus d'intérêt, qu'il a fait de nombreux sacrifices pour arriver à ces perfectionnements. Vous avez sanctionné ce rapport, rédigé par M. Uhrich, en priant M. le Préfet d'attirer la bienveillante attention de M. le Ministre de l'intérieur sur les efforts et les services de M. Limoges.

Frein pour les voitures.

Vous avez eu une étude du même genre à faire à propos d'un nouveau frein pour voitures, inventé par M. Lamblin, charron à Sainte-Savine. Dans un rapport encore tout récent, et qui sera inséré dans

vos Mémoires, notre collègue, M. Lasneret, après avoir indiqué les graves inconvénients du sabot et de la mécanique jusqu'ici en usage pour arrêter les voitures, décrit avec exactitude et clarté le procédé de M. Lamblin. Il lui reconnaît une grande supériorité sur les anciens systèmes, et en recommande l'application à tous les véhicules, mais surtout aux voitures employées par l'agriculture. Nul doute, Messieurs, que, muni ainsi de votre approbation, le frein Lamblin ne fasse son chemin et ne réalise toutes les espérances conçues par son inventeur.

Un autre frein, au moyen duquel toute voiture s'enraye d'elle-même, par le seul effort de recul du cheval, vous a été présenté par M. Roux, souffletier. Le même mécanicien a soumis à votre appréciation : Frein pour les wagons.

1° Un mécanisme servant à enrayer les wagons et à supprimer les garde-freins ;

2° Un appareil pour remplacer les signaux à disques sur les voies ferrées.

La Commission chargée de vérifier les procédés de M. Roux n'a pas encore terminé son travail.

J'en dirai autant au sujet du *parafuite* inventé par M. Conninx-Loneux, pour rechercher et boucher les fuites de gaz; de même qu'au sujet d'un mémoire peu rassurant de M. Bourgoin, pharmacien, sur l'état du gaz d'éclairage dans la ville de Troyes. Vous attendez sur ces deux sujets les rapports de Commissions spéciales. Parafuite Couniux.

Emploi de la craie dans les constructions.

L'emploi judicieux de la craie dans les constructions vous a paru si important et si désirable pour notre localité, privée d'autres matériaux solides, que vous avez proposé un prix de 500 francs pour le meilleur mémoire sur la craie à l'état de pierre et à l'état de chaux. Deux manuscrits ont été présentés. L'un d'eux vous a paru mériter d'être couronné ; M. le Secrétaire-Adjoint donnera tout-à-l'heure quelques détails à ce sujet. Je ne mentionne ce fait en passant que pour vous rappeler le remarquable rapport auquel ces deux mémoires ont donné lieu de la part de l'un de nos collègues les plus laborieux et les plus utiles, M. Uhrich.

Système électro-vital. — Tisane d'hôpital.

Je signalerai également deux rapports de M. le docteur Desguerrois : l'un, sur un système médical appelé *Électro-vital* par son auteur, M. le docteur Rebold ; l'autre, sur un travail de M. Oudart, intitulé : De la méthode de déplacement appliquée à la tisane d'hôpital. L'auteur de ce dernier mémoire a voulu enseigner les moyens d'obtenir, pour les malades, des boissons à la fois plus concentrées et plus économiques. Il a pleinement réussi. Quant au système électro-vital de M. Rebold, au moyen duquel ce docteur prétend supprimer les pilules, les médecines, les saignées, toute la thérapeutique en usage, et, par l'électricité seule, rendre la santé aux malades de toutes les classes de la société, M. le docteur Desguerrois fait remarquer qu'il faudrait, pour le juger, avoir à sa disposition les appareils de M. Rebold, et en suivre les effets sur une grande quantité de malades avant de se prononcer. Pour moi, moins reservé, sans doute parce que je suis

moins instruit, je serai plus téméraire que notre collègue, et je dirai, sans vouloir nier l'efficacité des décharges électriques dans quelques cas particuliers, qu'appliquer cette médication à toutes les maladies comme à tous les sujets, c'est renouveler le rêve de la panacée universelle. Étrange aberration, si commune à beaucoup d'inventeurs, de vouloir étendre une idée bien au-delà de ce qu'elle doit donner, et de ne pas se contenter de la part de vérité qu'elle peut contenir!

Malgré toutes les raisons que j'ai de me hâter, je ne saurais passer sous silence une note que vous a communiquée M. Douliot, professeur de physique au Lycée impérial. Le compte-rendu de ce travail pourrait commencer comme une idylle et finir comme un drame judiciaire. L'idylle, ce serait la peinture de cet essaim de jeunes filles partant chaque matin de tous les villages de notre banlieue, le pot au lait gracieusement posé sur la tête, à l'imitation des nymphes antiques. *Légères et court vêtues,* comme dit le bon Lafontaine, elles se hâtent, sur les verts sentiers et sous l'aubépine en fleurs, les pieds dans la rosée, pour nous apporter le doux et salutaire breuvage, tribut journalier de l'hôtesse favorite du logis, de la vache nourricière. Confiez cette idée à M. le baron Doyen, et vous verrez quel frais et riant tableau il saura encadrer dans ses rimes harmonieuses. Voilà l'idylle. Malheureusement, ces gracieuses nymphes portent la fraude dans leur cœur et dans leur pot au lait. C'est ici que le drame judiciaire commence dans la personne de M. le commissaire de police, qui les attend à la barrière, armé du livre de

Falsification du lait.

M. Douliot, arme terrible qui rend désormais l'hésitation et l'erreur impossibles.

M. Douliot a composé, en effet, sur la falsification du lait, un petit Traité clair et précis que tout le monde comprendra, auquel tout le monde applaudira, et qui donne les moyens de remédier à l'insuffisance des instruments le plus en usage, tels que les divers lactomètres, le lactoscope, le crémomètre, etc. Vous vous êtes empressés, sur le rapport de M. Ray, de donner à la note de M. Douliot l'hospitalité de vos Mémoires.

Vous avez fait la même faveur à un traité complet sur la galvanoplastie, que son auteur, M. Jules Maison, a retiré pour y mettre la dernière main, avant de le livrer à l'impression.

Notes sur le mouvement de la population à Troyes.

Vous avez encore accueilli avec une bienveillance méritée des notes statistiques sur le mouvement de la population de la ville de Troyes, qui vous ont été communiquées par M. le docteur Guichard. Ces notes sont précieuses pour l'économiste comme pour l'administrateur. Elles donnent des points de comparaison utiles, et il en ressort de graves enseignements. Je citerai, par exemple, la connaissance que nous donnent les tables de M. Guichard de la mortalité exceptionnelle des enfants en bas-âge dans la ville de Troyes. Elle est telle, que, sur cent enfants nouveaux-nés, plus d'un tiers succombe avant l'âge d'un an. Votre rapporteur, M. Uhrich, s'est ému de ces chiffres, et vous avez cru devoir signaler avec lui à l'administration des faits si douloureux. Vous avez ordonné en outre l'insertion des notes de M. le docteur Guichard dans l'*Annuaire de l'Aube* pour 1859.

Je ne ferai que citer en passant les documents intéressants que vous a fournis M. d'Arbois de Jubainville sur le cours de la Seine au-dessus de Troyes, et une communication de notre orientaliste, M. Clément-Mullet, au sujet des appréciations que faisait de notre cité, en l'an 1154, un savant géographe arabe, nommé Edrisi.

Je terminerai ce qui concerne votre section des sciences, en rappelant brièvement l'examen qu'elle a fait de quelques phénomènes naturels qui se sont produits autour de nous dans ces dernières années.

Au mois d'octobre dernier, la rumeur publique signala un énorme bloc de glace trouvé dans un jardin du faubourg de Preize, à la suite d'un violent orage. On lui donnait des dimensions prodigieuses, et on le disait tombé du haut des nues avec un fracas épouvantable. Deux membres de votre section des sciences s'empressèrent d'aller étudier ce phénomène, et il leur fut bientôt prouvé qu'il ne s'agissait pas d'un bloc précipité des hautes régions de l'atmosphère, mais simplement d'une masse composée de petits grêlons agglutinés, soudés sous forme de poudingue, après leur chute à terre. Leur opinion se fondait sur les faits suivants : Météorologie.

1° Dans l'endroit où le bloc a été recueilli croissaient beaucoup d'orties. Or, ce bloc en contenait des tiges et des feuilles non pas dans ses fissures ni dans ses interstices, mais au cœur même de sa masse.

2° Le bloc gisait là, comme si on l'y eût doucement déposé. A coup sûr une masse si pesante, qui avait 95 centimètres environ de diamètre dans un sens et 32 dans l'autre, si elle était tombée de haut,

eût fait l'effet d'une bombe, creusant et projetant la terre avec fracas.

3° En examinant le toit du bâtiment voisin, on y remarquait une dépression longitudinale de bas en haut, dépression que les grêlons ont suivie pour s'accumuler à terre dans les orties, à l'extrémité d'une même trajectoire.

Si je suis entré dans ces détails, c'est pour convaincre quelques incrédules qui s'obstinent à croire la première version; tant l'homme a l'instinct du merveilleux et tant il répugne à ramener les faits à leur explication naturelle!

Caverne de Montgueux.

Que de récits n'a-t-on pas colportés de même sur un torrent souterrain qui coulait impétueux, irrésistible, avec un sourd fracas, sous le village de Montgueux! Vous avez eu occasion de vérifier, l'été dernier, la portée de ce phénomène. La sécheresse extraordinaire, qui avait tari tous les puits et toutes les mares dans ce village, raviva chez ses habitants les souvenirs du cours d'eau signalé en 1789 : l'on fora un puits dans la craie à l'endroit indiqué par un premier travail, et, à une profondeur de 40 mètres, les ouvriers virent tout-à-coup s'ouvrir, dans la paroi sud-est du puits, une ouverture donnant passage dans une caverne spacieuse. La Société, informée de cette découverte, chargea une Commission d'explorer scientifiquement cette cavité souterraine. Plusieurs autres membres voulurent prendre part à cette excursion. Il fallait un certain courage pour descendre dans cet abîme, non pas qu'il y eût risque d'éboulement, mais à cause de la simplicité peu rassurante, et de la douteuse solidité de l'appareil de

descente ; plusieurs de nos collègues, néanmoins, se confièrent à cette frêle machine, et explorèrent en tous sens ce petit lieu de désolation, si inopinément ouvert au regard de l'homme.

M. Le Grand en a fait une description exacte et détaillée ; il y a trouvé partout la trace de la violence des eaux qui, à certains moments donnés, doivent s'y précipiter avec abondance. Au moment de la visite, c'est-à-dire au plus fort de la sécheresse, la fissure de la voûte débitait à peine autant d'eau que pourrait le faire un verre à boire. L'analyse de cette eau, faite avec soin par M. Oudart, a prouvé qu'elle était crue, indigeste et impropre aux usages domestiques. Il n'y a donc pas à regretter que cette eau ne puisse être dirigée sur la ville de Troyes, comme on en avait l'espoir. Elle continuera son cours mystérieux de cavité en cavité, dans les entrailles de la terre, pour aller, réunie à d'autres filets, former vraisemblablement la source de la Vannes.

Cours d'eau souterrain à Bouilly.

Vers la même époque un autre cours d'eau souterrain fut découvert à Bouilly, et exploré, d'après le désir de M. le Préfet, par l'un de vos membres, M. Uhrich, et par M. l'ingénieur en chef des mines. Là, la découverte était plus réelle. On a trouvé en effet, dans le banc de craie, à 18 mètres de profondeur, un courant d'eau important. Il est situé à deux kilomètres de Bouilly, et peut être amené à ce bourg avec une pente de trois millimètres par mètre.

Fontaine de Nago.

Enfin, Messieurs, quelques travaux faits à la fontaine de Nago par notre collègue, M. Fléchey, lui ont donné l'occasion de démentir une opinion po-

pulaire et fort accréditée. On croyait qu'autrefois cette source donnait l'eau en immense quantité, au point de submerger toute la contrée environnante. Pour obvier à ce fléau, la source rebelle aurait été domptée par la main de l'homme, et comblée avec des blocs de craie. La fontaine de Nago ayant tari complètement l'année dernière, M. Cousin, propriétaire du bassin, résolut de le faire creuser. C'était une occasion sûre de savoir si les sources avaient été réellement comblées autrefois. Les déblais exécutés ont donné la preuve évidente du contraire : la craie qui a été enlevée par les ouvriers n'était point rapportée, mais on la détachait par assises régulières, par blocs évidemment natifs et appartenant au sol naturel. Le comblement des sources de Nago, dans les temps anciens, était donc une erreur et une fable.

Je terminerai ici, Messieurs, l'exposé des travaux de votre section des sciences. Si incomplet qu'il soit, il suffira, je l'espère, pour prouver l'activité du mouvement imprimé à ses études et le dévoucment avec lequel ses membres ont rempli leur mission.

§ III. — ARTS ET BELLES-LETTRES.

Bienfaisante influence des arts et des lettres. — L'Artistaire. — Simart. — Statue d'Urbain IV. — Musée Simart. — Troyes de 1789 à 1848. — La Ligue à Troyes. — Tombeau du pape Urbain IV. — Les enseignes au moyen-âge. — Sceau du maître de l'œuvre des fortifications. — Lettres inédites de Henry IV. — Les échevins de Troyes prisonniers à l'hôtel-de-ville. — Autel de Vendeuvre. — Les études à Clairvaux. — Archives des petits hôpitaux de Troyes. — Découvertes archéologiques. — Fortifications de Troyes. — Iconographie. — Nicolas Bourbon. — Rapports divers. — Maudit novembre! — Annuaire du département. — Tombe d'Agnès de Beaujean. — Incendie de 1524. — Notices historiques par MM. L. Coutant, l'abbé Etienne Georges, Finot et Boutiot.

Les arts! les lettres! c'est-à-dire le culte du beau, l'aspiration vers l'idéal, le vol de l'âme au-dessus des régions terrestres, un coin du ciel entrevu, un accord des célestes harmonies descendu jusqu'à nous! *Bienfaisante influence des Arts et des Lettres.*

Attributs divins, dons bénis, qui transfigurez un homme comme vous immortalisez une nation; flamme céleste qui vivez sous toutes les latitudes comme dans tous les siècles, mais qui brillez surtout dans certains pays et à des époques choisies, suivant des lois mystérieuses que Dieu seul connaît, qu'il me soit permis de vous glorifier aujourd'hui!

C'est mon grief contre notre temps, Messieurs, et c'est ma crainte pour notre avenir que de sentir ces nobles penchants s'éloigner de nous, et ces sublimes folies faire place, dans notre génération, à la froide sagesse de l'intérêt et du positivisme.

La faute en est un peu à tout le monde, à l'éduca-

tion surtout, à la direction et aux exemples que reçoit la jeunesse, si l'on peut dire, avec nos mœurs, qu'il y ait encore une jeunesse. Mais ce n'est ni le lieu ni l'heure d'examiner cette question ; j'y reviendrai quelque jour avec plus de temps et de liberté que je ne saurais en prendre dans cette enceinte. Je me contenterai aujourd'hui de supplier les pères de famille de ne point éteindre l'amour des arts et des lettres dans le cœur de leurs enfants, lorsque cette flamme vient à s'y allumer. La poésie en fleurs, c'est l'attribut, c'est la couronne de l'adolescence, c'est la charmante faiblesse à laquelle toute jeune imagination sacrifie; c'était, du moins, ainsi de mon temps. Qui de nous n'avait composé son chef-d'œuvre, vers ou prose, fière tragédie, fraîche idylle ou soupirante élégie ? Trésor caché, perle immaculée que n'a jamais défloré le souffle de la critique ! rêve innocent de gloire et d'amour, dépôt sacré des tressaillements, des illusions, des rougeurs de l'âme qui s'éveille ! — je demande grâce pour tout cela.

Un peu d'exubérance, en effet, un peu de sève, un peu d'enthousiasme poétique ou chevaleresque ne messied pas à vingt ans. Un jeune homme calculateur, positif et froid, risque fort d'être d'une sécheresse et d'un égoïsme implacables dans l'âge mûr. D'ailleurs, la poésie et les lettres agrandissent l'intelligence non moins que le cœur; elles rendent l'homme propre à toutes choses, mais en lui laissant un caractère de noblesse, même dans les occupations les plus prosaïques et dans les détails les plus vulgaires de la vie. Le front que la muse a touché, ne fût-ce que du bout de son aile, ne se courbera jamais à certaines bassesses, ne se couvrira jamais de

certaines souillures. L'art et la poésie, cachés dans un jeune cœur, le gardent de l'avilissement, comme ces sachets d'Orient, qui, du coin invisible où ils sont renfermés, parfument toute une demeure et la préservent des maladies contagieuses.

Les arts et les lettres n'inspirent pas seulement le respect de soi : ils donnent encore à l'âme une sorte de tendresse, une affectueuse pitié, une indulgence sereine, sentiments si nécessaires dans les temps troublés où nous avons vécu. Ils sont enfin, après la religion, les meilleurs conseillers et les plus grands consolateurs que je connaisse. Usez de mon remède, vous tous que la douleur atteint, ou que gagne le découragement. Si vous sentez la coupe déborder et le dégoût vous saisir le cœur, retirez-vous dans quelque sanctuaire caché, consacré à tous les dieux pacifiques, à ces amis toujours prêts, toujours sûrs, à ces grands enchanteurs des temps anciens et modernes ; prenez une scène de *Cinna* ou d'*Athalie*, une page de Châteaubriand, une Méditation de Lamartine, un feuillet choisi de Victor Hugo ou d'Alfred de Musset, et lisez. Vous sentirez bientôt le charme opérer, et, sous la main de la vierge divine, les fibres se détendre, le front se dégager, les yeux se mouiller, le courage et la sérénité renaître en votre âme.

Voilà bien des titres (et je n'en ai pas exposé la moitié) par lesquels les arts et les lettres ont droit à notre admiration et à nos respects. Ne les éteignons donc pas ; ne les sacrifions point au dieu nouveau ; réchauffons-les, au contraire, et entretenons-les soigneusement dans les intelligences où nous les voyons en germe.

L'Artistaire. Je n'aurai pas besoin de descendre de ces régions élevées où je me suis trouvé transporté, presqu'à mon insu, pour vous parler du rapport que vous a fait M. Schitz au sujet d'un livre de Paillot de Montabert, intitulé l'*Artistaire*. Ce rapport, dépositaire des nobles et enthousiastes théories de notre collègue sur le beau dans les arts, nous l'a fait connaître sous un nouveau jour ; il est, de plus, une nouvelle preuve de l'étroite connexité qui unit les arts et les lettres. Nous savions que M. Schitz était un artiste distingué, un professeur excellent, et voici que tout à coup ce dessinateur, ce peintre, se trouve être un habile écrivain ; sa plume vaut son pinceau. De plus, c'est un dialecticien exercé, un philosophe chrétien, nourri des principes les plus sévères et les plus purs, capable de suivre les penseurs de l'Allemagne, sa rêveuse patrie, jusque dans les plus abstraites profondeurs de leur métaphysique. On voit qu'il a mangé le pain des forts ; et cela me donne la clef d'un mystère qui me paraissait jusqu'ici inexplicable : je me demandais comment le talent et l'inspiration pouvaient résister chez lui au labeur écrasant de l'enseignement journalier. Je le sais maintenant. C'est que ses méditations sur la source du beau, qui est Dieu, sur le but de l'art, sur sa divine chasteté, sur les conditions nécessaires à l'artiste pour approcher de l'idéal, lui ont créé une sphère supérieure où se réfugie sa pensée et d'où il tire une inspiration toujours nouvelle.

Simart. — Statue d'Urbain. Tel était aussi le secret du talent élevé de notre bien-aimé et malheureux Simart. Que de choses ce nom vous rappelle, Messieurs ! Que de projets

avortés! que d'espérances déçues! Il y a trois ans, portant la parole dans cette enceinte, et dans une solennité pareille à celle-ci, je faisais part à nos concitoyens de la bonne nouvelle de l'érection prochaine dans nos murs d'une statue d'Urbain IV, offerte par Simart, et déjà achevée et debout dans son esprit. Après moi, notre collègue M. Dosseur, enflammé par le même sujet, chantait un hymne de triomphe et d'actions de grâces à notre éminent artiste. La ville entière partageait notre ivresse et acclamait d'avance le chef-d'œuvre attendu. Vous connaissez l'accident fatal qui est venu si cruellement abattre tous nos projets et priver notre pays de l'un de ses plus glorieux enfants.

En descendant, à Paris, d'un omnibus encore en marche, Simart tomba sur le pavé et se fracassa la jambe. Incapable de se relever, il implora vainement le secours des passants. Dans cette Babel si affairée et si bruyante, où l'individu compte pour si peu, où chacun poursuit sans trève sa course haletante vers un but de profit ou de plaisir, qui donc a le temps de tendre une main compâtissante à un pauvre blessé, ce malheureux fût-il un homme de génie, une des gloires de la patrie ? Simart dut se traîner sur son genou mutilé jusqu'à un prochain corps-de-garde, d'où il fut ramené chez lui. Hélas! ni les soins les plus tendres et les plus éclairés, ni les larmes, ni les prières ne purent le sauver. Il mourut, avant l'âge, dans toute la vigueur de son talent, lorsque, sûr de ses forces, il allait entrer pleinement dans la carrière. Avec lui moururent tant d'œuvres charmantes ou sublimes, ébauchées dans son atelier ou vivantes dans sa pensée; avec lui disparut aussi la statue de

notre grand pontife : double sujet pour nous de deuil et de regrets !

C'était votre devoir, Messieurs, de veiller sur cette mémoire sacrée et de fixer d'une manière impérissable les souvenirs, à la fois si glorieux et si tristes, qui s'attachent au nom de Simart. Vous avez choisi, pour cette œuvre pieuse, l'un de ses amis les plus chers, l'un de ses disciples les plus fervents, M. Gustave Eyriès. Déjà notre collègue a envoyé, pour l'Annuaire de 1858, une esquisse abrégée de la biogragraphie qu'il prépare ; bientôt vous recevrez le travail complet, et vous le publierez sans retard.

Musée Simart. C'est ici naturellement que doit prendre place l'expression de notre reconnaissance pour la veuve de Simart, qui nous a fait l'envoi des œuvres de l'éminent artiste; présent magnifique qui suffirait seul à assurer la prééminence de notre Musée sur ceux de beaucoup de villes du même ordre que la nôtre. A la réception de tant et de si précieux monuments, vous avez constaté l'impossibilité de leur trouver, je ne dirai pas un lieu d'exposition convenable, mais seulement un abri sûr. Vous avez compris que la construction de nouvelles salles était devenue d'une nécessité immédiate et absolue; vous avez adressé à M. Parigot, alors maire de Troyes, une délibération pressante à ce sujet. Vous lui proposiez de vous mettre à la tête d'une souscription, dont vous assumiez tout le poids et dont vous garantissiez le succès. Votre appel a été entendu par l'administration, vos offres ont été acceptées par le Conseil municipal. La souscription ouverte sous vos auspices, poursuivie par les membres de

votre section des arts, a été couverte comme par enchantement. Enfin, grâce à l'activité et au zèle de notre nouveau maire, qui est en même temps notre collègue, nous voyons dès à présent en voie d'exécution les travaux de ce sanctuaire des arts qui, par un sentiment de pieuse reconnaissance compris et accepté par tous, portera le nom de *Musée Simart.*

Grâce à ces constructions si impatiemment attendues, nos collections vont prendre un nouveau caractère ; l'on sera étonné des richesses que nous possédons, et qui, faute de place et d'ordre, restaient pour notre population et pour les étrangers comme une lettre morte.

Vous êtes assurés, Messieurs, que cette digne hospitalité, accordée aux œuvres d'art, donnera une nouvelle impulsion aux libéralités de nos concitoyens. Il en est plusieurs qui, pleins des plus généreuses intentions, en différaient l'exécution dans la crainte d'exposer à une destruction certaine les objets dont ils voulaient enrichir le dépôt commun. Ces espérances fondées pour l'avenir ne doivent cependant pas nous rendre ingrats pour le passé, et c'est avec un profond sentiment de reconnaissance que je remercie ici en votre nom tous ceux qui ont enrichi le Musée de leurs dons. Les noms des donateurs et la nomenclature des objets offerts sont publiés chaque année dans vos Mémoires. Il me suffira de dire ici que, depuis votre dernière séance publique, vous avez reçu de cent quarante-cinq personnes un grand nombre d'objets divers, d'art, d'antiquité et d'histoire naturelle.

J'arrive à ceux de vos travaux qui concernent l'histoire locale.

Troyes de 1789 à 1848.

Le premier, par ordre de date, est la seconde partie de la notice historique sur Troyes et sur le département de l'Aube, par M. Alexandre Guénin. Cette partie contient les faits compris entre 1789 et 1848, c'est-à-dire, la première Restauration, les Cent Jours, la seconde invasion, la seconde Restauration, le règne de Charles X et le règne de Louis-Philippe. L'auteur y a joint un appendice où l'on trouve de curieuses pièces justificatives, et une biographie dans laquelle une courte notice est consacrée à tous les hommes remarquables qui ont figuré dans les scènes décrites par M. Guénin.

A peine cette seconde partie était-elle publiée, que notre vénérable collègue est mort, laissant dans les rangs de nos membres associés un vide que rien ne pourra combler. Ce malheur ajoute un prix douloureux à l'ouvrage de M. Guénin. Nul autre que ce vieillard, plein de jours, témoin personnel des choses qu'il raconte, et qui, dès sa jeunesse, avait noté à leur rang tous les faits contemporains, ne pouvait entreprendre un pareil récit. Il l'a fait avec une grande simplicité qui n'exclue pas la noblesse, et avec cette réserve et cette impartialité si naturelles au déclin de la vie.

La Ligue à Troyes.

M. Harmand s'est donné plus de liberté dans son récit du siége et de la prise de Troyes par le cardinal de Guise. Il n'a ménagé ni le Lorrain ni les ligueurs troyens, et c'est justice; car, eux-mêmes, en ce temps-là, ne ménageaient personne. Son indignation

rétrospective a heureusement inspiré notre collègue. Le curieux épisode qu'il nous met sous les yeux semble un feuillet détaché de la Satyre Ménippée. Les scènes qui s'y déroulent au sein de notre vieille cité sont prises sur la nature; ce sont les costumes, ce sont les mœurs du XVIe siècle, mais ce sont les passions de tous les temps.

Tombeau du pape Urbain IV.

Il nous faut remonter à trois siècles en arrière pour apprécier la dissertation de M. l'abbé Coffinet sur les restes mortels du pape Urbain IV. Grâce à ses savantes recherches, il ne peut plus nous rester un doute sur les vicissitudes subies par les restes du glorieux pontife, non plus que sur le lieu où il repose maintenant. Avec ce guide si sûr, nous voyons le corps d'Urbain IV, inhumé en 1204, avec la plus grande pompe, sous un superbe mausolée, dans l'église cathédrale de Saint-Laurent de Pérouse; nous admirons les bas-reliefs de ce monument, nous lisons l'épitaphe attribuée à saint Thomas d'Aquin. En 1437, la cathédrale de Pérouse est agrandie et presque entièrement reconstruite. Le sarcophage d'Urbain IV est brisé; son corps, réuni à ceux d'Innocent III et de Martin IV, est déposé dans une petite chapelle érigée dans la sacristie de la nouvelle église. En 1615, les restes précieux des trois pontifes sont transférés solennellement dans un nouveau mausolée, au fond de la croix droite de la cathédrale. Enfin, en 1730, ce monument est transporté au côté opposé de l'église, où il existe encore aujourd'hui dans un état de parfaite conservation.

Les enseignes au moyen-âge.

La même sûreté de critique, la même érudition, cachée sous la modestie de la forme, se remarquent

dans un travail du même auteur, intitulé : *Recherches historiques et archéologiques sur les enseignes civiles et religieuses au moyen-âge*, dont la lecture vous a tant intéressés à votre dernière séance. Cette bonne fortune nous est venue à propos d'un reliquaire en plomb fort curieux trouvé dans le bief des Moulins-Brûlés, et offert au Musée par M. Daviau fils. Je ne suivrai pas M. Coffinet dans les révélations qu'il vous a faites sur cette partie si peu connue des luxueuses habitudes de nos ancêtres ; on les trouvera dans vos Mémoires. Seulement, pour éclairer le texte, le lecteur n'aura pas sous les yeux, comme nous les avons eus, ces magnifiques spécimens d'émaux, d'écussons et de reliquaires, merveilles de l'art, que M. l'abbé Coffinet avait tirés de son riche cabinet, et que vous ne pouviez vous lasser d'admirer.

Je ne ferai qu'indiquer un rapport du même écrivain au sujet d'une notice historique que M. l'abbé Corblet a composée sur le culte de saint Médard. La vie de ce saint, très en honneur dans le diocèse de Troyes, où plusieurs églises paroissiales sont sous son patronage, a fourni à notre collègue l'occasion de quelques remarques historiques et archéologiques très-intéressantes pour les érudits. Je suis obligé de les négliger pour dire un mot sur une note relative à un sceau de bronze découvert dans les démolitions de la maison de M. Journé, rue du Bois. La forme et surtout la légende de ce sceau paraissaient inexplicables; mais le Sphinx a de nouveau été vaincu par la science, et M. l'abbé Coffinet a établi, d'une manière que je crois irrécusable, que ce sceau était celui des maîtres de l'œuvre des fortifications de

Sceau des maîtres de l'œuvre des fortifications.

Troyes, officiers spéciaux qui ont existé, dit M. Boutiot, jusqu'en 1470.

Puisque j'ai prononcé le nom de M. Boutiot, je vais sur-le-champ faire l'exposé de tout ce que nous lui devons. Il serait long, si je voulais examiner, avec les développements que leur nature comporte, les tributs qu'il vous a fournis.

Lettres inédites de Henri IV.

Le premier est la mise en lumière et la publication de trente-neuf lettres écrites par Henri IV aux habitants de la ville de Troyes. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance de cette publication, au point de vue historique. Les commentaires dont M. Boutiot a accompagné la correspondance du Béarnais ne laissent rien dans l'ombre, et établissent parfaitement la liaison entre les évènements qui l'ont motivée.

Les échevins de Troyes prisonniers à l'hôtel-de-ville.

Dans une autre communication intitulée : *le maire et les échevins de Troyes prisonniers à l'hôtel-de-ville,* M. Boutiot nous fait le récit animé d'une de ces scènes de désordre qui désolaient nos vieilles cités au XVIIe siècle, lors de la lutte entre les priviléges de la bourgeoisie et l'autorité royale, quand les soldats du roi, mal disciplinés et mal payés, vivaient sur le *bonhomme,* et traitaient les villes en pays conquis.

Autel de Vendeuvre.

Enfin, vous devez encore à M. Boutiot une note dans laquelle il établit que le grand autel de l'église de Vendeuvre est de la main de notre sculpteur Girardon. En effet, une inscription sur marbre noir,

placée du côté de l'Evangile, un peu au-dessous de la corniche, porte ce qui suit :

EN L'AN 1649,
CET AUTEL A
ESTÉ ACHEVÉ
FRANÇOIS GI
RARDON.

En 1649, Girardon n'avait que 21 ans. Cet ouvrage doit donc être son début. Une histoire manuscrite de Vendeuvre, composée par Nicolas Chevalier, vers 1786, rapporte que, dans le dénuement absolu où se trouvait la Fabrique, le jeune artiste eut la générosité de lui faire la remise des 26,000 francs qu'il avait d'abord demandés pour son œuvre.

A la fatigue qui me gagne moi-même, je devine la lassitude que doit éprouver mon auditoire; je sens la nécessité d'une hâte qui me fera passer, sans m'y arrêter, sur un grand nombre de travaux utiles. C'est ainsi que je signalerai seulement par leurs titres les communications que vous a faites M. d'Arbois de Jubainville sur les archives communales de Nogent et d'Arcis; sur deux nappes d'autel très-intéressantes, du XIIe et du XVe siècle, provenant de l'église de Lentilles; sur la géographie du département de l'Aube avant 1789; sur le chanoine Guy-Merger; sur l'époque et sur un incident de la fondation de la chapelle de Notre-Dame-du-Chêne, à Bar-sur-Seine; sur une cave romane observée à Ramerupt; sur deux tombeaux des XVIe et XVIIe siècles, conservés dans l'église de Coclois; sur des monnaies carlovingiennes trouvées à Bligny. Cette longue énumération témoigne de l'active vigilance

que notre collègue exerce sur tous les points du département, et de son goût pour les études archéologiques.

Ces sorties à l'extérieur ne lui font pas négliger les richesses renfermées dans sa principale résidence, incessamment gardée par les deux lions menaçants que nous connaissons tous, et qui sont placés là si à propos pour inviter le timide étudiant à entrer. A l'abri derrière ces farouches gardiens, notre savant archiviste travaille, dans une paix profonde, à classer et à dépouiller les nombreux documents confiés à ses soins. Il moissonne ainsi des trésors d'érudition dont il veut bien vous apporter quelquefois la primeur. C'est ainsi qu'il a détaché, pour vous en donner lecture, une feuille d'un travail complet qu'il a publié sur l'abbaye de Clairvaux. Dans ces pages, consacrées à la question des études chez les fils de saint Bernard, notre collègue nous a fait assister à l'heureuse violation que ces solitaires, d'abord purement colonisateurs, firent de leur règle qui leur prescrivait de partager uniquement leur temps entre le travail des bras et la prière. Excités par l'exemple des ordres mendiants et notamment des Dominicains, les Cisterciens égalèrent bientôt leurs émules en instruction et en moyens d'études ; témoins les colléges qu'ils fondèrent tant à Paris que dans d'autres universités, et qui acquirent rapidement une grande importance et une renommée méritée.

Les études à Clairvaux.

Vous devez en outre à M. d'Arbois une œuvre capitale intitulée : *Études sur les documents antérieurs à l'année* 1284, *conservés dans les archives des quatre petits hôpitaux de Troyes*. Je ferai d'un seul mot appré-

Archives des petits hôpitaux de Troyes.

cier le mérite de ce mémoire en disant qu'il a été l'occasion d'une flatteuse récompense accordée par l'Institut à son auteur. Vous avez senti que l'honneur ainsi décerné à notre collègue rejaillissait sur la Société tout entière, et vous avez voulu que le procès-verbal de vos séances en conservât le souvenir.

Découvertes archéologiques.

Un autre de vos membres associés, M. Fléchey, vous a donné aussi de fréquentes preuves de son zèle et de ses connaissances en archéologie. Vous lui devez la conservation des riches mosaïques trouvées dans les fouilles du nouvel abattoir, la découverte et la description de deux plats curieux du XVI[e] siècle, enfouis dans le terre-plein des anciens remparts. Il vous a signalé les traces bien conservées d'une voie romaine entre la rue du Flacon et la place Saint-Pierre, et suivant à peu près la direction actuelle de la rue de la Cité. Il a recueilli et fait transporter au Musée des ossements, des débris de constructions romaines, une tombe entière en ciment, trouvés sur l'emplacement du nouveau Lycée, à 5 mètres en contre-bas du sol remblayé pour la gare, et à deux mètres sous le sol naturel.

Je n'entre pas dans de plus grands détails sur ces découvertes, non plus que sur celles du même genre faites dans plusieurs parties du département, parce qu'elles ont été ou seront décrites et commentées de main de maître dans les revues archéologiques annuelles de M. Corrard de Breban.

Fortifications de Troyes.

Vous devez à M. Jules Gréau un *Mémoire sur les derniers restes des fortifications de la ville de Troyes.*

L'épigraphe choisie par l'auteur (*Saxa loquuntur, — les pierres parlent*) donne une idée exacte de son travail. C'est un éloquent plaidoyer pour la conservation de nos anciens remparts, et notamment du passage du Joli-Saut et de la tour Barbazan. Inutile protestation ! car ces glorieux témoins des luttes de nos ancêtres, ces pittoresques vestiges d'une enceinte plus d'une fois rougie par le sang troyen, ont disparu pour toujours.

Je regrette de ne pouvoir mentionner qu'en passant une note de M. Socard sur le nouveau vitrail posé à Saint-Martin-ès-Vignes par M. Martin, notre habile peintre-verrier, non plus qu'une description architecturale et iconographique de l'église de Bar-sur-Seine, par notre collègue M. Tridon, si compétent en cette matière. Je passe à quelques travaux de littérature pure, que je ne puis laisser à l'écart. Iconographie.

De ce nombre est la notice biographique sur Nicolas Bourbon, que nous devons à la plume de l'un de nos membres correspondants les plus érudits, M. Jaquot. Nicolas Bourbon, poète latin du XVIe siècle, était de Vendeuvre. M. Finot nous avait déjà fait connaître cet écrivain par une rapide notice insérée dans l'Annuaire de l'Aube de 1854. M. Jaquot a fait une biographie complète, un portrait en pied de ce personnage, où tous ses traits sont fortement accusés. La multiplicité des recherches, la rareté des documents mis au jour, la critique judicieuse et détaillée des œuvres du léger poète font de cette monographie une œuvre aussi complète que Nicolas Bourbon.

possible, et digne de satisfaire les amateurs les plus raffinés de curiosités biographiques.

Rapports divers.

Je rangerai encore parmi vos études purement littéraires les rapports de M. Corrard de Breban, sur les travaux de l'Académie de Lyon, et de plusieurs autres sociétés littéraires; celui de M. le baron Doyen, sur le recueil de l'Académie des Jeux floraux. Ce dernier, en faisant revivre les prescriptions de votre règlement qui charge le président de rendre compte, chaque mois, des ouvrages envoyés par les académies correspondantes, s'est imposé une lourde tâche; mais en même temps il a su faire, de cette revue mensuelle, un des épisodes les plus attrayants de vos séances. A l'aise dans ces causeries intimes, qui, n'étant pas destinées à l'impression, ne laissent que des traces fugitives, il y déploie toute la souplesse de son talent d'écrivain, toute la verve de sa fine raillerie, tous les piquants caprices de sa brillante imagination. Il n'y a qu'un reproche à faire à cette innovation, c'est qu'elle a rendu l'honneur du fauteuil onéreux et les fonctions de président redoutables pour ceux qui n'ont ni autant de facilité, ni autant de loisir.

Maudit novembre!

Que dirais-je des stances du même auteur, intitulées : *Maudit novembre!* Pour vous en faire apprécier la grâce et l'harmonie, il me faudrait vous les lire, et ce plaisir m'est défendu. Heureusement vous en serez dédommagés tout-à-l'heure en entendant les rimes tomber, sonores et cadencées, de la bouche du poëte lui-même.

Vous me taxeriez d'ingratitude, si, en terminant, je ne rappelais pas les noms des collaborateurs bienveillants qui, sous l'habile direction de notre excellent archiviste, M. Ray, ont fait de votre Annuaire du département un livre non moins agréable qu'utile. Annuaire du département.

Je rencontre d'abord deux notices de M. Léon Pigeotte : la première concerne une pierre tombale, mise à découvert dans une maison de Bar-sur-Aube, et dont l'inscription prouve qu'elle a dû recouvrir les restes d'Agnès de Beaujeu, femme de Thibaut IV, décédée le 11 juillet 1231. Dans la seconde, plus importante, et par le sujet et par le développement que l'auteur lui a donné, il fait le récit, appuyé de précieuses pièces justificatives, du grand incendie qui détruisit la moitié de la ville de Troyes le 24 mai 1524. C'est là seulement qu'on peut se faire une juste idée de l'affreuse calamité qui atteignit nos pères au milieu des circonstances les plus critiques. Tout le monde a voulu lire cette intéressante notice dans l'Annuaire de 1858. Tombe d'Agnès de Beaujeu. Incendie de 1524.

Je signalerai ensuite à votre gratitude MM. Lucien Coutant, et l'abbé Etienne Georges, curé de Vosnon, tous deux membres de notre Société. Le nom de M. Lucien Coutant est connu de tous les amis de l'archéologie, auprès desquels il jouit d'une véritable autorité. Il nous a payé un large tribut par un mémoire sur *les armoiries des communautés religieuses de Troyes et des environs,* par une *notice historique sur Landreville*, et par une curieuse page de chronique intitulée : *Dépenses du roi Charles IX à Troyes, le samedi* 8 *avril* 1564. Notices historiques par MM. L. Coutant, l'abbé Etienne Georges, Finot et Boutiot.

M. l'abbé Etienne Georges a voué sa vie à la mémoire de nos grands hommes. Des notices biographiques, très-étudiées et très-complètes, lui vaudront, quand elles seront réunies en volume, le titre de *Plutarque champenois.* Il a enrichi l'Annuaire des vies de Geoffroy de Villehardouin, de Pierre de Celles, de Jean de Brienne, empereur de Constantinople.

M. Finot vous a communiqué une très-intéressante étude sur *les archers, les arbalétriers et les arquebusiers de Troyes.* M. Eugène Bacquias, une notice biographique sur Gerdy, son ami et son maître. Nul n'était assurément plus capable d'apprécier le mérite et les travaux de notre illustre chirurgien.

M. Boutiot vous a donné une histoire de Vendeuvre, écrite avec cette chaleur filiale que notre collègue apporte à la glorification de sa ville natale.

M. l'abbé Tridon a fourni un exposé de son œuvre de la jeunesse, fondation vraiment chrétienne et moralisatrice, pour le succès de laquelle tous les cœurs honnêtes font des vœux.

Enfin, Messieurs, parmi les collaborateurs de l'Annuaire, je citerai encore MM. Amédée Aufauvre, Emile Socard, Berthelin, Clément-Mullet et M. Corrard de Breban, dont le riche portefeuille est toujours prêt à combler les vides et à compléter la composition de ce recueil.

Mutations dans le personnel de la Société.

Il me faut maintenant obéir aux prescriptions de notre réglement, et ranimer en vous de douloureux souvenirs en donnant les noms de ceux de nos confrères qui manquent aujourd'hui dans nos rangs.

La mort vous a enlevé depuis deux ans, parmi vos membres résidants :

MM. Gérard-Fleury,
Rambourgt (Amant) père,
Bédor,
Baltet-Petit.

Parmi vos membres honoraires :

MM. Patris-Debreuil,
Masson (Victor),
Simon (Gaëtan),
Paillot de Saint-Léger.

Parmi vos membres associés :

MM. Bazin, de Bercenay-en-Othe.
Guénin (Alexandre), des Riceys.
Jourdain, ancien Maire d'Ervy.
Le Baron Poinsot, ancien Sous-Préfet.
Fauthier, Docteur en Médecine, à Arcis-sur-Aube.

Parmi vos membres correspondants :

MM. De La Chapelle, Pharmacien à Cherbourg.
Magister, Censeur au Lycée de Chaumont.
Camut-Chardon, Propriétaire à Aloxe.
Sellier, Membre de l'Institut des Provinces, à Châlons-sur-Marne.
Simart, Membre de l'Institut, à Paris.
D'Olivier, Homme de Lettres, à Nancy.
D'Orbigny (Alcide), Professeur de Paléontologie, au Jardin-des-Plantes, à Paris.
Danelle, Maître de Forges, à Louvemont.
Nodot, Directeur du Muséum, à Dijon.

Vous avez, en outre, été privés de la collaboration

de deux des membres résidants, par le départ de M. Bélurgey de Grandville, ancien Préfet de notre département, et par la démission de M. le marquis de Chavaudon.

Pour réparer tant de pertes, vous avez successivement fait entrer dans la Société, comme membres résidants :

MM. Berthelin, Avocat.
Reynaud (Jules), Propriétaire.
Socard (Emile), Bibliothécaire-adjoint.
Paillot (Victor), Propriétaire.
Le Comte De Launay, Propriétaire.
Bacquias, Docteur en Médecine.
Baltet (Charles), Pépiniériste.

Comme membres associés :

MM. l'Abbé Georges (Etienne), Curé à Vosnon.
Blavoyer (Arsène), Propriétaire à Foolz.
Eyriès (Charles), Lieutenant d'Infanterie de Marine.
De Villemereuil (Arthur), Lieutenant de vaisseau.
De Feu de Lamothe, Propriétaire à Montceaux.
De Cossigny (Jules), Propriétaire à Clérey.
Fanjoux, Sous-Préfet à Nogent.
Dubois du Tilleul, Propriétaire à Cunfin.

Comme membres correspondants :

MM. De Breuze (Léon), juge de paix à Boissy-Saint-Léger.
Lapérouse (Gustave), Sous-Préfet à Sens.
De Konnink, Professeur de Paléontologie à l'Université de Liége.
Baudon, Docteur en Médecine à Mouy (Seine-et-Oise).
Coeffet-Olivier, Numismate à Villeneuve-l'Archevêque.
Guillier, Propriétaire au Hâvre.
Jeandet (Abel), Docteur en Médecine à Verdun.
Pauffin (Chéri), Homme de Lettres à Paris.
Levrat (Gustave), Négociant et Naturaliste à Lyon.
Dardé, Avoué du Trésor public à Carcassonne.

—

Messieurs, avant de me rasseoir, j'ai besoin d'adresser, en votre nom, quelques remercîments bien mérités :

D'abord à M. le Préfet, qui, en interrompant des travaux de la nature la plus grave, et en accourant de l'extrémité du département pour présider cette séance, vous a prouvé en quelle sincère estime il tenait et vos personnes et vos études ; et ensuite à ces magistrats, à ces fonctionnaires, à ces gracieuses femmes, à ce public d'élite qui a daigné, par sa présence, vous apporter le plus flatteur des encouragements.

Je rends grâces moi-même à tous ces auditeurs ensemble, pour la patience exemplaire qu'ils ont mise à m'écouter. Ils nous ont donné à tous l'unique récompense à laquelle il nous soit permis de prétendre ; car ce jour est le seul où vous puissiez paraître ce que vous êtes réellement : des hommes laborieux et utiles.

Il faut bien le dire : les travaux des académies de province, si estimables soient-ils, sont souvent ensevelis dans l'indifférence et dans l'oubli. Le vieux proverbe aura toujours raison : *On n'est pas prophète dans son pays !* — A quoi tient ce fait si général et si regrettable ? Tout simplement, selon moi, à une question de perspective.

Le talent, le mérite, pour être appréciés à toute leur valeur, veulent être vus à une certaine distance, soit de lieu, soit de temps. Ils ont besoin d'une sorte de lointain pour apparaître aux yeux de la foule dégagés des misères inséparables de l'humanité.

En province, on se voit de trop près. Le côté mesquin des hommes, leurs imperfections, leurs

défaillances font ombre sur leurs qualités. Dans la familiarité des rapports, dans le commerce de tous les jours, il ne peut pas s'ouvrir une brèche dans la vie d'un concitoyen, que l'œil n'y plonge aussitôt. De là la rareté des admirations, des enthousiasmes.

Encore cela n'est-il vrai que des mérites médiocres, que des talents ordinaires. Mais qu'il vienne à paraître un homme supérieur, qu'un astre véritable surgisse à l'horizon, et, en province comme ailleurs, toute contestation cesse et tout front s'incline. Je pourrais montrer Simart comme preuve de ce que j'avance; mais on me répondrait peut-être que le malheur et la mort l'ont élevé sur un piédestal incontesté, et l'ont couronné de leur suprême auréole. Qu'il me soit donc permis de citer un autre exemple qui est bien près de nous. Je veux parler de celui de nos collègues, qui suffirait seul à illustrer votre section des lettres, de l'éminent Prélat, de l'incomparable orateur que toutes les églises nous envient. Voyez-le paraître dans cette chaire qu'immortalisera son passage : au premier geste, au premier mot, le dominateur s'annonce, toute divergence disparaît, toute médiocrité s'humilie, et ce maître de la parole devient en même temps le maître de nos intelligences et de nos cœurs.

Concluons de ceci, Messieurs, qu'il nous serait très-possible de faire mentir l'affreux proverbe que je citais tout-à-l'heure. Il suffirait d'ajouter aux avantages que nous croyons posséder déjà une petite qualité de plus : *le génie!*

Extrait des Mémoires de la Société Académique de l'Aube.
Tome XXIII. 1859.

BOUQUOT, IMP^r DE LA SOCIÉTÉ. — TROYES.